

PARTIE 3 – LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000

I. Présentation générale

Selon la Directive Habitat 92/43/CEE du 21/05/1992, "les habitats naturels sont des zones terrestres ou aquatiques, qui se distinguent par leurs caractéristiques géographiques, biotiques et abiotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles".

Le thesaurus CORINE Biotope constitue une typologie de référence, élaborée pour identifier et classer en types d'habitats les différents écosystèmes européens. La nomenclature retenue (code) décrit à la fois le contexte physique dans lequel se développe l'habitat (biotope) et les communautés végétales et animales (biocénoses) qui lui sont associées. La typologie se fonde sur une classification des communautés végétales en place (phytosociologie), considérée comme un descripteur pertinent des écosystèmes.

En fonction de leur intérêt, trois types d'habitats sont distingués :

- **L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (IC)**

C'est un habitat naturel en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des sept régions biogéographiques, et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

- **L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE (ICP)**

En plus des habitats d'intérêt communautaire, c'est un habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation duquel, l'Union européenne porte une responsabilité particulière, compte tenu de la part de son aire de répartition comprise en Europe.

- **L'HABITAT D'ESPECE**

Il correspond au domaine vital de l'espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse ...) et peut comprendre plusieurs habitats naturels. L'espèce d'intérêt communautaire correspond à une espèce en danger, vulnérable ou rare ou endémique inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ou à l'annexe II de la Directive habitats.

Pour les aspects patrimoniaux, l'encadré ci-après récapitule les différents statuts qui sont utilisés dans les tableaux présentant les espèces animales et végétales les plus remarquables.

Statuts de protection utilisés

- DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE : directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 modifiée le 27/10/97 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.
ANNEXE II, espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.
ANNEXE IV, espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
ANNEXE V, espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

- FRANCE : ESPECES ANIMALES PROTEGEES AU NIVEAU NATIONAL.
Mammifères : arrêté du 17/4/1981 modifié par les arrêtés du 22/7/1993 et du 10/10/1996.
Poissons : arrêté du 8 décembre 1988.
Oiseaux : arrêté du 17 avril 1981 modifié par les arrêtés du 2 novembre 1992 et du 5 mars 1999.
Reptiles, Amphibiens et Insectes : arrêté du 22 juillet 1993.

- MENACE : espèces animales menacées extraites du livre rouge de l'inventaire de la faune menacée de France, MNHN, ONF, WWF, 1994.

- RARETE : RRR très très rare, RR très rare, R rare.

II. Choix méthodologiques et méthodes d'inventaires

La description du patrimoine naturel (faune, flore et végétation, habitats naturels) du document d'objectifs s'organise autour de la compilation des nombreuses études et données bibliographiques récentes, qui couvrent le territoire (informations issues du Formulaire Standard des Données, base de données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Fédérations Départementales des Chasseurs, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Fédérations Départementales des Pêcheurs, Association Nature 18, Direction Régionale de L'Environnement Centre, Agence de l'Eau Seine Normandie, articles scientifiques divers, guides naturalistes, flores...) et des prospections de terrain réalisées au printemps et à l'été 2007.

Pour mémoire, le formulaire standard des données du site FR2400523 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » listait les habitats et espèces végétales et animales remarquables suivants :

Habitats naturels présents :

Habitat	Code Natura	Intérêt
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)(*sites d'orchidées remarquables)	6210*	ICP
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	IC
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	91E0*	ICP
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	IC
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyssosedion albi</i> *	6110*	ICP
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	IC
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davalliana</i> *	7210*	ICP
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	IC

Tableau 3 : habitats naturels inventoriés dans le formulaire standard des données du site Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins »

Espèces végétales et animales:*Invertébrés*

- Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*) code Natura 2000 1078* ;
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) code Natura 2000 1083.

Poissons

- Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*) code Natura 2000 1134 ;
- Chabot (*Cottus gobio*) code Natura 2000 1163 ;
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) code Natura 2000 1096.



L'aulnaie-frênaie est l'habitat le plus représenté en surface dans le site



Les végétations d'eau courante à renoncules



Les pelouses sèches à Brome érigé et les fruticées à Genévrier sont les habitats principaux des coteaux secs

III. Résultats des inventaires 2007

1. Les habitats naturels

Sept habitats ont été reconnus sur le site de la Vallée de l'Essonne et vallons voisins (Cf. tableau n°4). Leur répartition figure dans l'atlas cartographique qui accompagne ce volume. Nous donnons également ici les surfaces représentatives de chaque habitat patrimonial sur le site.

Habitat	Superficie en ha	% des habitats annexe I	% de la surface initiale du site (969 ha)
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (code Natura : 3260)	2,89	1,16%	0,29
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires (code Natura : 5130)	22,54	9,01	2,33
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso-Sedion albi</i> * (code Natura : 6110*)	<i>en mosaïque avec 6110*</i>	-	-
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)(code Natura : 6210* sites d'orchidées remarquables)	60,36	24,14	6,23
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (code Natura : 6430)	10,00	4,00	1,03
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> , code Natura : 91E0*)	152,97	61,18	15,79
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i> , code Natura : 91F0)	1,27	0,5	0,13
Total	250,03	100%	25,80%

Tableau 4 : habitats d'intérêt communautaire inventoriés sur le site Natura 2000 en 2007 et surfaces respectives

Un tableau récapitulatif des correspondances entre code Natura 2000 et code CORINE-biotopes est renvoyé en annexe 1.

1.1. Les habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Suite à nos inventaires, nous avons identifié trois habitats d'intérêt communautaire prioritaire, signalés par un astérisque, sur le site de la vallée de l'Essonne et vallons voisins.

- L'aulnaie-frênaie des petits cours d'eau associée à des fragments de saulaie blanche. Ces boisements constituent un habitat prioritaire référencé sous le code Natura 91E0*.

- Les pelouses pionnières de l'*Alyso-Sedion*, colonisant des dalles rocheuses calcaires plus ou moins horizontales et extrêmement séchardes. Elles sont référencées sous le code Natura 6110*.
- Les pelouses sèches semi-naturelles et leur faciès d'embuissonnement sur calcaire. La présence de populations d'orchidées remarquables au sein des cortèges floristiques, octroie le caractère prioritaire de l'habitat. Cet habitat porte le code Natura 6210*.

Signalé dans le formulaire standard de données de ce site, l'habitat de marais calcaire à Marisque (7210*) ne peut plus être considéré comme présent. Quelques pieds de Marisque subsistent au sein du marais d'Orville-Dimancheville, au sein de roselières et de saulaies arbustives. Mais il ne s'agit pas d'une végétation pouvant être rattachée au groupement à Marisque, avec des espèces du *Caricion davalianae*.

1.2. Les autres habitats d'intérêt communautaire

Nous avons également identifié quatre habitats d'intérêt communautaire non prioritaires au sein de l'aire d'étude ; ils concernent des milieux aquatiques avec végétation, des mégaphorbiaies eutrophes hygrophiles d'ourlets, des landes calcaires à Genévrier et des lambeaux de forêt alluviale à Chêne pédonculé, Frêne et Orme.

- Les milieux aquatiques avec végétation sont composés de « Végétation immergée des cours d'eau à Renoncule et Callitriche (*Ranunculion fluitantis*) ». Ils portent le code Natura 3260.
- Les mégaphorbiaies eutrophes à Reine des prés et les lisières humides à grandes herbes (Ortie...) sur des zones riches en nutriments. Elles sont rangées sous le code Natura 6430.
- Les forêts alluviales à bois dur (Chêne pédonculé, Frêne élevé, Orme champêtre, Orme lisse) rangées sous le code Natura 91F0. Cet habitat ne figure pas dans le formulaire standard des données. Peu développé sur l'Essonne, il subsiste à l'état de lambeau au contact de l'aulnaie-frênaie, en léger surplomb de ce dernier.
- Les formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires correspondent à un stade d'évolution des pelouses sèches calcaires privées d'entretien. Cet habitat est référencé sous le code Natura 5130.

L'habitat 8310 (grottes non exploitées par le tourisme), décrit dans le formulaire standard des données, n'a pas été observé lors de nos investigations. La source bibliographique demeure inconnue et la recherche de sites potentiels à partir des cartes géologiques et topographiques est restée vaine.

1.3. Description détaillée des habitats d'intérêt communautaire

Chaque habitat d'intérêt communautaire identifié sur le site est présenté sous la forme d'une fiche synoptique renseignant sur :

- **En en-tête** : la désignation commune ;

- **La codification et l'intitulé correspondant** : code CORINE Biotope, code Natura 2000 et intitulé associé à la classification phytosociologique ;
- **La physionomie, l'écologie et les cortèges floristiques qui le composent** ;
- **La localisation** : sur le site, mais également vis-à-vis des autres habitats présents ;
- **La dynamique naturelle** : renseignant sur son évolution spontanée, sans intervention de l'homme ;
- **La valeur écologique** : en tant qu'habitat ou du fait de la présence d'espèces floristiques et/ou faunistiques remarquables ;
- **Les sensibilités et principaux facteurs responsables de l'évolution** : il est utile de déterminer les facteurs naturels ou humains (actuels et potentiels) qui tendent à modifier ou maintenir l'état de conservation. On distinguera ceux qui contribuent à l'état de conservation favorable et ceux qui le contrarient ;
- **L'état de conservation** : dans un souci d'objectivité et de suivi dans le temps, l'évaluation de l'état de conservation doit se faire par le choix d'indicateurs basés sur un état de référence. Divers indicateurs qualitatifs permettent d'évaluer l'état de conservation des habitats :
 - La surface de l'habitat et le morcellement ;
 - La physionomie du peuplement, l'âge et la maturité ;
 - La diversité écologique ;
 - La présence d'espèces rares animales ou végétales ;
 - Le degré de perturbation du fonctionnement écologique lié aux activités humaines ;
 - L'envahissement par des espèces exotiques ;
 - L'artificialisation du biotope (ex. : plantation de peupliers...).

L'état de conservation des habitats est décrit de façon globale dans les fiches, afin de ne pas alourdir le contenu de ces dernières. Cependant, ce descripteur fait l'objet d'une représentation cartographique (*cf. atlas cartographique*) détaillée, dans laquelle chaque individu d'habitat est classé dans l'une des trois catégories suivantes : excellent (ou bon), moyen ou médiocre.

Dans un souci de lisibilité, nous avons renvoyé les fiches synoptiques en annexe (voir les sept fiches en annexe 2 de ce document).

2. Les espèces d'intérêt communautaire

2.1. Les espèces végétales d'intérêt communautaire

L'identification des habitats naturels s'est faite à partir de relevés phytosociologiques classiques. Nous avons recherché au sein des cortèges végétaux inventoriés, les espèces figurant à l'annexe II de la directive habitats. Malheureusement, aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a pu être recensée, confirmant ainsi le descriptif du formulaire standard des données.

2.2. Les espèces animales d'intérêt communautaire

Les oiseaux ne sont pas pris en compte dans le présent document dans la mesure où les conditions de leur préservation sont définies par la Directive Oiseaux de 1979.

Sur les cinq espèces d'intérêt communautaire recensées dans le formulaire standard de données du site de la vallée de l'Essonne et vallons voisins - deux insectes et trois poissons - seule la présence de quatre espèces a pu être confirmée lors de la phase d'inventaire. Malgré un finage potentiellement favorable pour l'espèce, l'Ecaille chinée, papillon diurne, n'a jamais été observé sur le site. Le Lucane cerf-volant par contre a été observé à plusieurs reprises en vol.

Quant aux deux poissons, leur présence est attestée par les données récentes de M. Laurent Delliaux de la fédération AAPPMA du Loiret.

Le tableau 5 détaille les statuts des cinq espèces de la faune concernées.

<i>Nom latin</i>	Nom français	Protection nationale	Statut de l'espèce		
			Directive habitats faune-flore	Menace	Code Natura 2000
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant		AII		1083
<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière	A1	AII	Vulnérable	1134
<i>Cottus gobio</i>	Chabot		AII		1163
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	A1	AII		1096
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	A1	AII (prioritaire)		1078*

Tableau 5 : faune d'intérêt communautaire inventoriée en 2007 sur le site Natura 2000



Le Lucane cerf-volant



La Lamproie de Planer



La Bouvière



Le Chabot

2.3. Description détaillée des espèces d'intérêt communautaire

Chaque espèce d'intérêt communautaire² identifiée sur le site est comme pour les habitats, présentée sous la forme d'une fiche structurée renseignant :

- En en-tête : le thème, le nom commun et latin de l'espèce, ainsi que le code Natura 2000 correspondant ;
- La description de l'espèce : exigence écologique, évolution historique, répartition, enjeu patrimonial en regard de son statut biologique et juridique, relations avec les activités humaines ;
- La description de l'habitat de l'espèce : type d'habitat, menaces de dégradations potentielles et facteurs d'évolution (naturels ou humains qui tendent à modifier ou maintenir l'état de conservation : on distinguera ceux qui contribuent à l'état de conservation favorable et ceux qui le contrarient).

Comme pour les habitats, nous avons renvoyé les fiches en annexe de ce rapport (cf. 5 fiches espèces en annexe 3).

² Seules les espèces figurant à l'annexe II de la directive Habitats sont décrites ici dans des fiches synoptiques

3. Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Selon les données disponibles, plusieurs habitats d'espèces peuvent être recensés sur l'ensemble du secteur d'étude :

- L'Essonne et ses affluents constituent des habitats d'espèces pour les poissons inscrits à l'annexe II de la Directive habitats (Chabot, Lamproie de Planer, Bouvière). ;
- Les chênaies pédonculées à Frêne et Orme (Natura : 91F0 et CORINE 44.4), et les chênaies-charmaies (CORINE 41.2) constituent des habitats d'espèce pour le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) car la larve de ce coléoptère est inféodée au bois de chêne vermoulu.
- Les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets (Natura : 6430 et CORINE : 37.7), les pelouses calcicoles sèches (Natura : 6210 et CORINE : 34.322), les formations à Genévrier commun (Natura : 5130 et CORINE : 31.88) constituent un habitat d'espèce pour l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

Nom de l'espèce	Habitat d'intérêt communautaire	Autres habitats hors Directive habitats
Lucane cerf-volant (Natura : 1083)	Aulnaie-frênaie (Natura : 91E0*) Chênaie mixte-frênaie-ormaie (Natura : 91F0)	Chênaie-charmaie (CORINE : 41.2)
Ecaille chinée (Natura : 1078*)	Aulnaie-frênaie (Natura : 91E0*) Chênaie mixte-frênaie-ormaie (Natura : 91F0) Pelouses sèches sur calcaires (Natura : 6210*) Pelouse pionnière des dalles calcaires (Natura : 6110*) Formation à Genévrier sur lande (Natura : 5130) Mégaphorbiaies eutrophes à grandes herbes (Natura : 6430)	Chênaie-charmaie (CORINE : 41.2) Pâturage mésophile (CORINE : 38.1) Prairies humides eutrophes (CORINE : 37.2) Roselière à Phragmite (CORINE : 53.11) Haie (CORINE : 84.2) Fruticées à Prunellier (CORINE : 31.8)
Bouvière (Natura : 1134)	Rivière avec végétation à Renoncule flottante (Natura : 3260)	Eaux douces eutrophes sans végétation (CORINE : 22.13)
Chabot (Natura : 1163)	Rivière avec végétation à Renoncule flottante (Natura : 3260)	Rivière à tapis de Nénuphars (22.431)
Lamproie de Planer (Natura : 1096)	Rivière avec végétation à Renoncule flottante (Natura : 3260)	

Tableau 6 : liste des habitats pouvant potentiellement abriter les espèces animales d'intérêt communautaire présentes ou potentielles sur le site.

4. Autres espèces à enjeu patrimonial

4.1. Espèces animales remarquables

Le tableau 7 liste les espèces animales présentant un statut de protection (nationale [PN] ou européenne [An IV ou An V]) observées lors des prospections de terrain. Les données chiroptères sont issues de témoignages récents de personnes ressources locales ; les autres sont des observations personnelles.

Espèce	Localisation
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i> [PN – AnIV])	Château de Malesherbes et d'Aulnay-la-Rivière
Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i> [PN])	Vallée de l'Essonne
Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i> [PN])	Vallées de l'Essonne et de la Rimarde
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i> [PN])	Commun sur l'ensemble du site

Tableau 7 : liste des espèces animales remarquables observées durant la saison 2007

4.2. Espèces végétales remarquables

Le tableau 8 liste, par grands types de milieux, les espèces végétales phanérogamiques présentant un statut de protection régionale [PR] observées lors des prospections de terrain en 2007 (aucune espèce protégée au niveau national n'a été décelée), complétées des espèces figurant dans la base de données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). Les données des ZNIEFF de seconde génération n'ont pu être mises à profit.

Milieux	Espèce	Statut
Pelouses calcaires	Aster œil du Christ (<i>Aster amellus</i>)	[PN]
	Cardoncelle mou (<i>Carduncellus mitissimus</i>)	(PR)
	Inule hérissée (<i>Inula hirta</i>)	(PR)
	Gentianelle d'Allemagne (<i>Gentianella germanica</i>)	(PR)
	Lin des Alpes (<i>Linum leonii</i>)	(PR)
	Pulsatille commune (<i>Pulsatilla vulgaris</i>)	(PR)
	Orchis pyramidal (<i>Anacamptis pyramidalis</i> , orchidée)	(PR)
	Epipactis rouge sombre (<i>Epipactis atrorubens</i> , orchidée)	(PR)
	Céphalanthère à feuilles en épée (<i>Cephalanthera longifolia</i> , orchidée)	(PR)
	Orchis brûlé (<i>Neotinea ustulata</i> , orchidée)	(PR)
	Ophrys petite araignée (<i>Ophrys araneola</i> , orchidée)	(PR)
	Ophrys bourdon (<i>Ophrys fuciflora</i> , orchidée)	(PR)
	Orchis home-pendu (<i>Orchis anthropophora</i> , orchidée)	(PR)
	Orchis militaire (<i>Orchis militaris</i> , orchidée)	(PR)
Koeléri du Valais (<i>Koeleria vallesiana</i>)	(PR)	
Forêts alluviales	Pigamon jaune (<i>Thalictrum flavum</i>)	(PR)
	Fougère des marais (<i>Thelypteris palustris</i>)	(PR)
Pelouses marneuses humides	Ophioglosse commun (<i>Ophioglossum vulgatum</i>)	(PR)
	Gentiane des marais (<i>Gentiana pneumonanthe</i>)	(PR)
Boisements mésophiles et lisières	Alisier de Fontainebleau (<i>Sorbus latifolia</i>)	[PN]
	Lathrée écaillée (<i>Lathraea squamaria</i>)	(PR)
	Céphalanthère de Damas (<i>Cephalanthera damasonium</i> , orchidée)	(PR)
	Céphalanthère à feuilles en épée (<i>Cephalanthera longifolia</i> , orchidée)	(PR)
	Limodore à feuilles avortées (<i>Limodorum abortivum</i> , orchidée)	(PR)
	Laïche digitée (<i>Carex digitata</i>)	(PR)
Marais calcaires	Odontite de Jaubert (<i>Odontites jaubertianus</i>)	[PN]
	Marisque (<i>Cladium mariscus</i>)	(PR)

Tableau 8 : liste des espèces végétales protégées, observées durant la saison de végétation 2007 sur le site, augmentées des données du CBNBP

Certaines espèces figurant dans la base de données du CBNBP n'ont pas été reprises dans ce tableau car les milieux abritant autrefois ces espèces ont hélas disparu : citons pour mémoire *Drosera longifolia*, *Drosera rotundifolia*, *Botrychium simplex*, *Liparis loselii*...

Des champignons remarquables ont été découverts dans des formations âgées de genévriers, notamment sur la commune d'Estouy, au lieu-dit *les Vaux* (Coriol 2003 et 2004). Il s'agit des espèces suivantes : *Entoloma strigosissimum*, *Geoglossum umbratile*, *Trichoglossum hirsutum*, *Clavaria tenuipes*, *Melanoleuca rufipes* et *Camarophylloopsis foetens*.